

Image not found or type unknown



Suspension football amateur

Par **Nico71260**, le **03/10/2024** à **17:58**

Bonjour, j'aurais voulu savoir s'il serait possible de faire diminuer une suspension de 3 ans (1 an de fait). Si oui, quelles en sont les possibilités et quelles seront les choses à mettre en avant pour pouvoir aboutir à quelque chose de concret. En sachant que je n'ai jamais eu de problème quelconques dans le sport. J'ai fait une erreur administrative que j'ai avoué de mon plein gré. En vous remerciant d'avance.

Par **Karpov11**, le **04/10/2024** à **08:10**

Bonjour,

Nous ne savons rien de votre affaire, nous ne savons pas quand est tombée la sanction disciplinaire, nous ne savons pas si vous avez fait appel et, enfin, nous ne pouvons pas nous substituer à un organe disciplinaire de la fédération ou de la ligue.

Vous pouvez demander la médiation du CNOSF :

<https://cnosf.franceolympique.com/conciliation>

Cordialement